



PARVENU A LA  
PREFECTURE DE VAUCLUSE

22 FEV. 2005

BUREAU DU COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2005

**Délibération n°2005-05**

Date de convocation: 25 janvier 2005  
 Nombre de délégués en exercice : 34  
 Titulaires : 16  
 Suppléants : 13  
 Absents non remplacés : 5  
 Votants : 29

L'an deux mil cinq, le dix février à dix huit heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à Lirac, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

**ETAIENT PRESENTS :**

**TITULAIRES**

M. BEL - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. JOUBERT - M. MAIGRE - M. RANDOULET  
 M. MILON - M. FOURMENT - M. BISCARRAT  
 M. CHAMPEL - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. VACCHIANI  
 M. GUEDES - M. STACHETTI  
 Mme DEPOISIER

**SUPPLEANTS**

M. BRUN - M. QUIOT - Mme BERARD - Mme LAUGIER - M. BERTLOT - M. BANACHE  
 M. BLANCO - M. ROUX - Mme LAGET - M. PEREZ  
 Mme LAFAURE - M. LEMOSSE  
 M. NIETO

**ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :**

M. ALLEMAND - M. DUPONT - Mme ROIG  
 M. STANZIONE  
 M. FORIEL D'ESTEZET

Secrétaire de séance : M. SEVERAC



**OBJET : Obtention d'une subvention d'investissement de l'Etat au titre de l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon**

**Rapporteur : M. Christian GROS**

Le rapporteur expose :

Par courrier en date du 26 octobre 2004, l'Etat avait notifié au Syndicat la recevabilité de sa demande de subvention et le caractère complet du dossier joint.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la DDE de Vaucluse a adressé au Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon un exemplaire original de la convention attributive de subvention pour un montant total de 207 580 €, pour l'ensemble de l'étude SCoT.

Les paiements seront effectués en quatre phases, au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du SCoT. Ils seront proportionnels aux dépenses réellement engagées par le syndicat mixte pour chaque phase, sans pouvoir excéder 80% de ces dépenses ou l'estimation du cahier des charges indexé, à savoir :

|                            |                            |                  |
|----------------------------|----------------------------|------------------|
| - 1 <sup>ère</sup> phase : | DIAGNOSTIC                 | 110 000 €        |
| - 2 <sup>ème</sup> phase : | PADD                       | 15 000 €         |
| - 3 <sup>ème</sup> phase : | DOCUMENT D'ORIENTATIONS    | 60 000 €         |
| - 4 <sup>ème</sup> phase : | MISE EN FORME ET DIFFUSION | 22 580 €         |
| <b>MONTANT TOTAL :</b>     |                            | <b>207 580 €</b> |

Ainsi que précisé dans la convention, la première tranche de 110 000 € pourra être versée à l'issue de la phase diagnostic de l'étude (prévue pour l'automne 2005).

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **PREND ACTE** de la subvention de l'Etat, à raison de 207 580 € pour l'ensemble de l'étude de SCoT.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

\* \* \*

Vote du Conseil :      POUR : 29  
                                  CONTRE : /  
                                  ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le :

22 FEV. 2005

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain Milon

